

**DEMANDE POUR UN EMPLACEMENT AU « BOUNEWEGER MAART »  
PENDANT LA SAISON D'AVRIL 2024 A MARS 2025**

RESERVE A L'ADMINISTRATION - N° dossier :

**Conditions de participation**

- 1) Le « Bouneweger Maart » a lieu a priori tous les mardis à la place Léon XIII. La Ville se réserve le droit d'adapter les dates et lieux en cas de besoin.
- 2) La participation au « Bouneweger Maart » est réservée aux professionnels non sédentaires (marchands-forains), détenteur d'une autorisation d'établissement / de commerce.
- 3) Après le délai de remise des demandes de participation, les demandes conformes sont évaluées selon les critères de sélection et la pondération suivants :
  - attractivité des produits proposés au sens de la présentation, de l'originalité ou de la thématique (30%)
  - esthétique du stand de vente proposé (30%)
  - intérêt du stand et/ou des produits proposés, par rapport à la manifestation (20%)
  - prise en compte de la participation du demandeur lors de la saison précédente (20%)L'évaluation par critère, telle que définie ci-dessus, se fera par attribution de points. Elle peut varier de 0 point pour une évaluation insatisfaisante jusqu'à 10 points pour une évaluation excellente.  
Le classement résultant de l'évaluation et de la pondération des critères de sélection déterminera les candidats retenus, en fonction des emplacements disponibles.
- 4) Après analyse et évaluation des demandes de participation, la décision de la Ville de Luxembourg sera transmise au demandeur



**Besoins** (cocher les cases qui conviennent)

Electricité  Schuko 16A 240V  CEE 16A 400V  CEE 32A 400V  CEE 63A 400V  
Gaz  bouteille  
Eau  Raccordement à l'eau / aux eaux usées (canal)

**A joindre en annexe :**

- copie de l'autorisation d'établissement / de commerce
- copie de l'assurance responsabilité civile
- copie de l'assurance intoxication alimentaire (en cas de produits alimentaires)
- photo du stand ouvert et exploité
- liste des produits proposés à la vente (si pas déjà indiqué plus haut)

**Tout candidat doit obligatoirement remplir le présent formulaire et joindre les pièces y demandées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 1<sup>er</sup> février 2024 (date d'entrée) dans un seul paquet (une remise séparée de pièces n'est pas permise). Toute demande envoyée via le présent formulaire à une date ultérieure sera étudiée et un emplacement pourra être attribué qu'en fonction des emplacements encore disponibles.**

**Le dossier complet est à retourner par courrier postal ou coursier uniquement à l'adresse :**

**Ville de Luxembourg  
Service Espace public, fêtes et marchés  
Demande Bouneweger Maart  
B.P. 42  
L-2090 Luxembourg**

La Ville se réserve le droit de contacter des candidats le cas échéant pour demander des précisions ou compléments par rapport aux données et documents fournis.

Tout formulaire illisible et/ou incomplet ne sera pas pris en considération.

### Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel collectées moyennant le présent formulaire sont destinées à assurer la gestion administrative, l'élaboration de statistiques, la mise à jour éventuelle de la base de données et le suivi de votre demande de candidature en vue de l'obtention d'un emplacement à la manifestation en question et le cas échéant, en vue de l'établissement d'un contrat de concession ultérieur pour la manifestation en question.

Le traitement des données à caractère personnel ainsi collectées est effectué notamment par les agents du Service Espace public, fêtes et marchés de la Ville de Luxembourg ainsi que par les différents services et organes décisionnels de l'administration communale de la Ville de Luxembourg qui interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des finalités. Toutes les mesures requises afin de garantir la préservation du caractère confidentiel de vos données à caractère personnel sont prises par la Ville de Luxembourg.

Pour exercer vos droits en relation avec le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter [www.vdl.lu/fr/mentions-legales](http://www.vdl.lu/fr/mentions-legales).

Fait à : ..... le : .....

.....  
**signature du demandeur indiqué ci-dessus avec la mention "lu et approuvé" et le cas échéant le cachet de la société**

Le signataire déclare par sa signature être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées dont notamment une concession pour la vente de boissons alcooliques en cas de vente d'alcool.

En plus, le signataire déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et notamment qu'il est détenteur d'une autorisation d'établissement / de commerce et qu'il ne vend pas de marchandises non autorisées.